

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°021/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux ENGIE : réfection de ligne basse tension au lieu-dit Moulin de Crouteau

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux ENGIE : Réfection de ligne basse tension demandés par INEO RESEAUX CENTRE à NAVEIL qui auront lieu à partir du 15 Avril 2021 au lieu-dit Moulin de Crouteau jusqu'au 23 avril inclus,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores ou par panneaux B15 et C18 au lieu-dit Moulin de Crouteau à partir du 15 avril 2021 jusqu'au 23 avril inclus.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 1^{er} Avril 2021.

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

